

## Fiche Parcours - Permis A

### Principes, objectifs de la formation

La formation au permis de conduire comprend une partie théorique et une partie pratique.

#### Première évaluation

Avant d'établir un devis, l'enseignant doit procéder à une évaluation de départ, qui déterminera le volume prévisionnel de formation pratique. Il ne peut être inférieur à 20 heures de conduite.

#### Un véritable contrat

Le candidat doit signer un contrat de formation avec l'école de conduite. Celui-ci engage les deux parties. Il doit être chiffré et faire apparaître dans le détail le coût de chaque prestation (évaluation de départ, formation théorique, nombre de cours pratiques, présentations aux examens, transports aux centres d'examen, livret d'apprentissage, livre du code de la route, auxquels peuvent s'ajouter des frais relatifs aux démarches administratives).

#### Livret d'apprentissage

L'enseignant doit remettre au candidat un livret d'apprentissage qui précise les objectifs de la formation théorique et pratique.

### Modalités de la formation

#### La formation théorique

Elle est axée sur l'apprentissage des règles de conduite et des bons comportements en matière de sécurité

routière. Elle comprend des leçons théoriques et des tests.

#### La formation pratique

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur, afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Le candidat doit justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A.

Cette durée minimale est ramenée à 15 heures (5 sur piste et 10 sur route) si le candidat est déjà titulaire du permis A1 (AL avant le 1<sup>er</sup> mars 1999), lui permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm<sup>3</sup>.

#### Epreuve théorique

Sauf si vous êtes titulaire d'une autre catégorie de permis depuis moins de 5 ans, vous devez d'abord réussir le code, en trouvant la bonne réponse à au moins 35 questions sur 40.

Le bénéfice du code reste acquis si vous changez de filière de formation ou de catégorie du permis de conduire.

La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier  votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque homologué, gants, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

Epreuve pratique

Épreuve hors circulation

L'épreuve HC dure 17 minutes et 30 secondes. Elle permet de vérifier que vous avez une maîtrise et une connaissance suffisantes de votre moto et que votre niveau de connaissances des règles de sécurité est suffisant.

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pendant 3 ans à partir de la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

Épreuve en circulation

L'épreuve en circulation dure 35 minutes.

Elle permet de vérifier que :

- vous respectez le code de la route,
- vous pouvez circuler en sécurité pour vous-même et pour les autres usagers des voies publiques,
- vous maîtrisez les commandes et la manipulation de votre véhicule,
- vous êtes suffisamment autonome dans la réalisation du trajet.

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne vous communique pas oralement le résultat.